

20 ans après les inondations de 1995 sur la Meuse

Bilan et perspectives des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans les PAPI Meuse



Journée technique

**Risque Inondation
et Vulnérabilité**

Le 21 mai 2015



Cerema

Ordre du jour



Carte d'identité du bassin versant de la Meuse

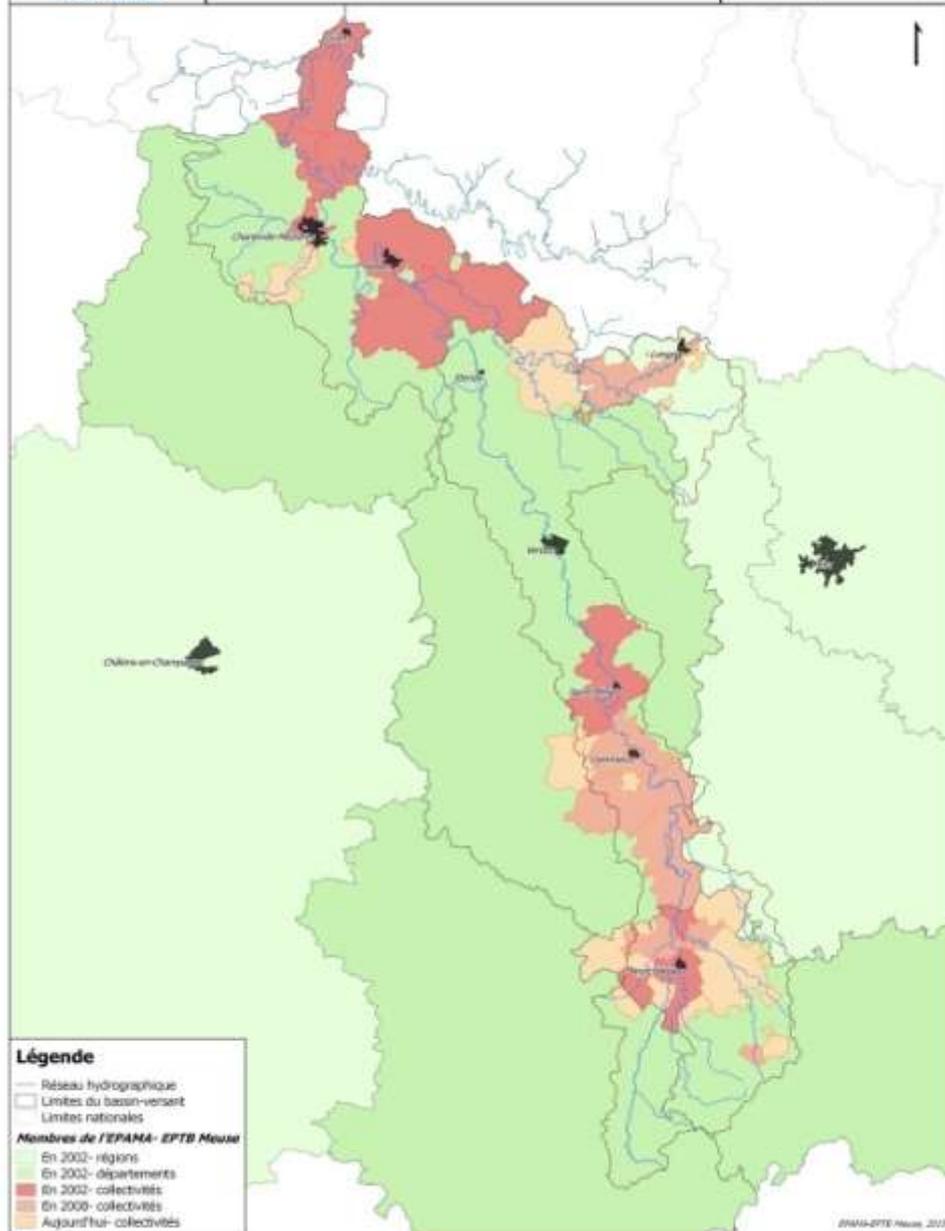


La Meuse internationale

- Surface : **34 364 km²** sur **5 pays** (France, Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg)
- Linéaire : **905 km**
- Source: Pouilly-en-Bassigny (France)
- Embouchure: Mer du Nord (Pays-Bas)
- Population : près de **10 M hab.**

Une commission internationale : la **CIM**





Une structure de bassin versant : l'EPAMA-EPTB Meuse

Création le 2 juillet 1996

Syndicat mixte de collectivités :

- 2 régions
- 4 départements
- 13 structures intercommunales
- 2 communes

• 11 agents (3 administratifs et 8 techniques)

Reconnaissance EPTB en 2009

L'EPAMA-EPTB Meuse

Les missions de l'EPTB

Organisme de concertation entre les acteurs du bassin de par sa composition

- **Connaissances**
- **Réduction du risque inondation** par des aménagements
- Amélioration de la **prévision des crues**
- **Prévention des inondations**
- La préservation et la gestion **des zones humides**
- **Conseil et assistance technique** aux acteurs de la gestion de l'eau
- **Veille et réseau technique**
- Développement durable du **bassin international**



La Chiers aval



La vallée de la Semoy

La continuité des outils sur le bassin de la Meuse

Un bref rappel historique

- Étude globale de la Meuse (1999 - 2001)

- PAPI 1 Meuse (2003-2006)

→ **Un Plan Stratégique 2014-2020 pour le bassin**

- **PIG « Meuse aval » (2005 – 2008)**

- Études Meuse amont et Meuse médiane (2006-2009)

→ **PAPI 2 Meuse pour le volet « inondations »**

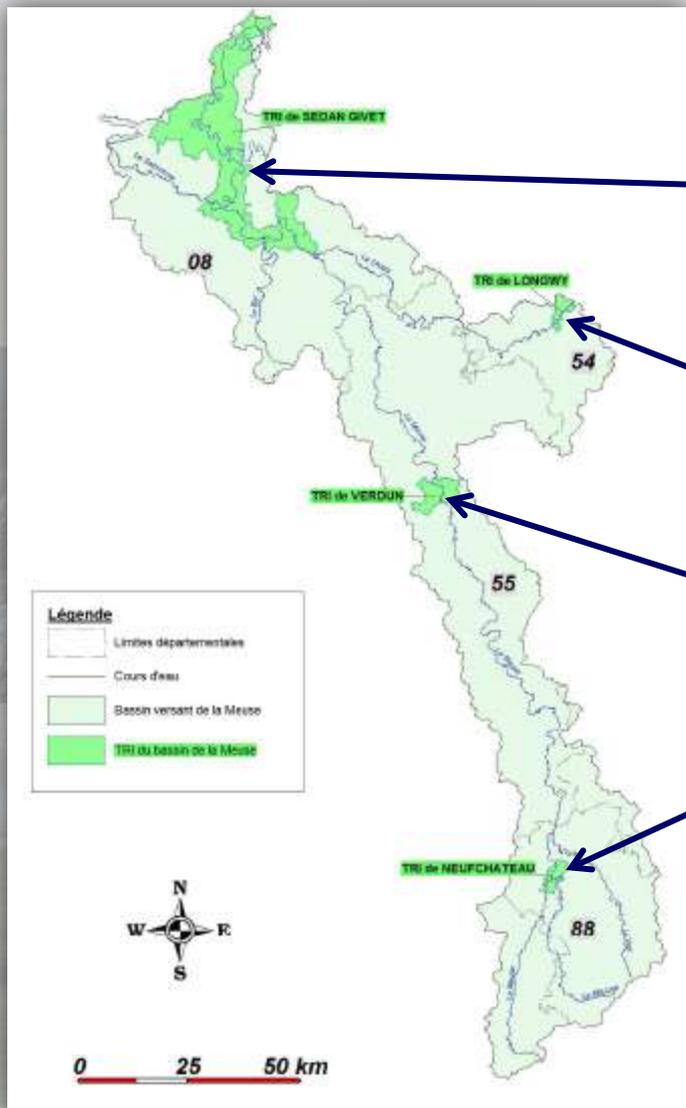
→ **CPIER 2 Meuse 2015-2020**

- Reconnaissance EPTB en 2009

- **CPIER 1 Meuse (2007 – 2014)-révisé en 2012**

- **Contrat de Partenariat AERM-EPAMA (2013-2019)**

Les enjeux sur le bassin



4 Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI) :

• **Sedan-Givet (08) : 45 communes, 14 225 hab. et 11 105 emplois** menacés pour une Q_{100} , débordements de la Meuse

• **Longwy (54) : 4 communes, 950 hab. et 2 330 emplois** menacés pour une Q_{100} , débordements de la Chiers

• **Verdun (55) : 3 communes, 3 040 hab. et 1 070 emplois** menacés pour une Q_{100} , débordements de la Meuse

• **Neufchâteau (88) : 1 commune, 456 hab. et 522 emplois** menacés pour une Q_{100} , débordements de la Meuse

→ **1 SLGRI pour le bassin et les 4 TRI = PAPI**

Le territoire : aléas et enjeux

Les crues de la Meuse



Verdun (1983)



Charleville - Mézières (1995)

Neufchâteau (1999)



Saint-Mihiel (2001)



Domrémy (2006)



* Les incidences des inondations
en janvier 1995 : 225 M€ en F, 15
M€ en W, 60 M€ en NL et 200 000
personnes évacuées

Des travaux passés



Des travaux à venir

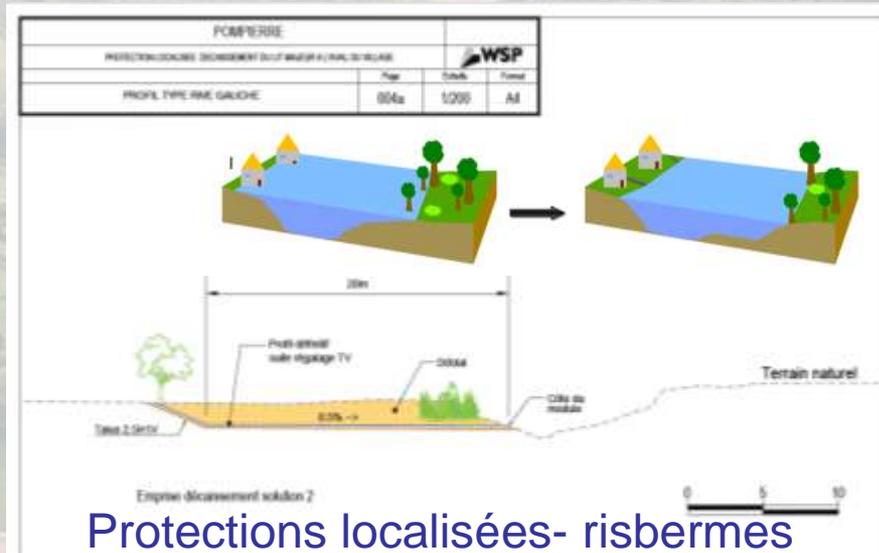
- Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)

Aménagement de seuils

Avant



Après



Protections localisées- risbermes

Reméandrage

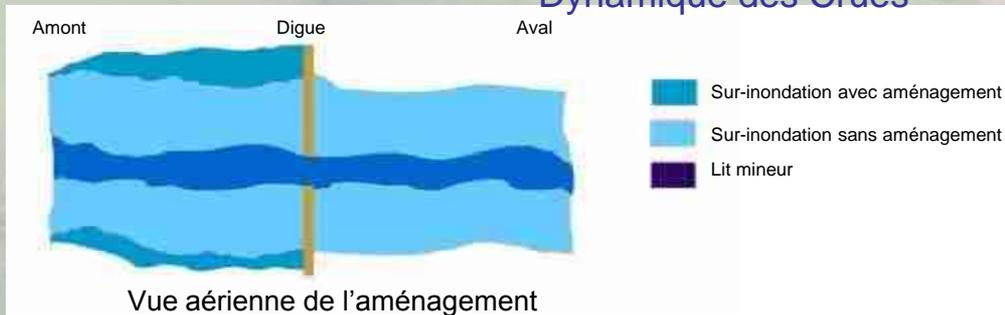
Avant



Après

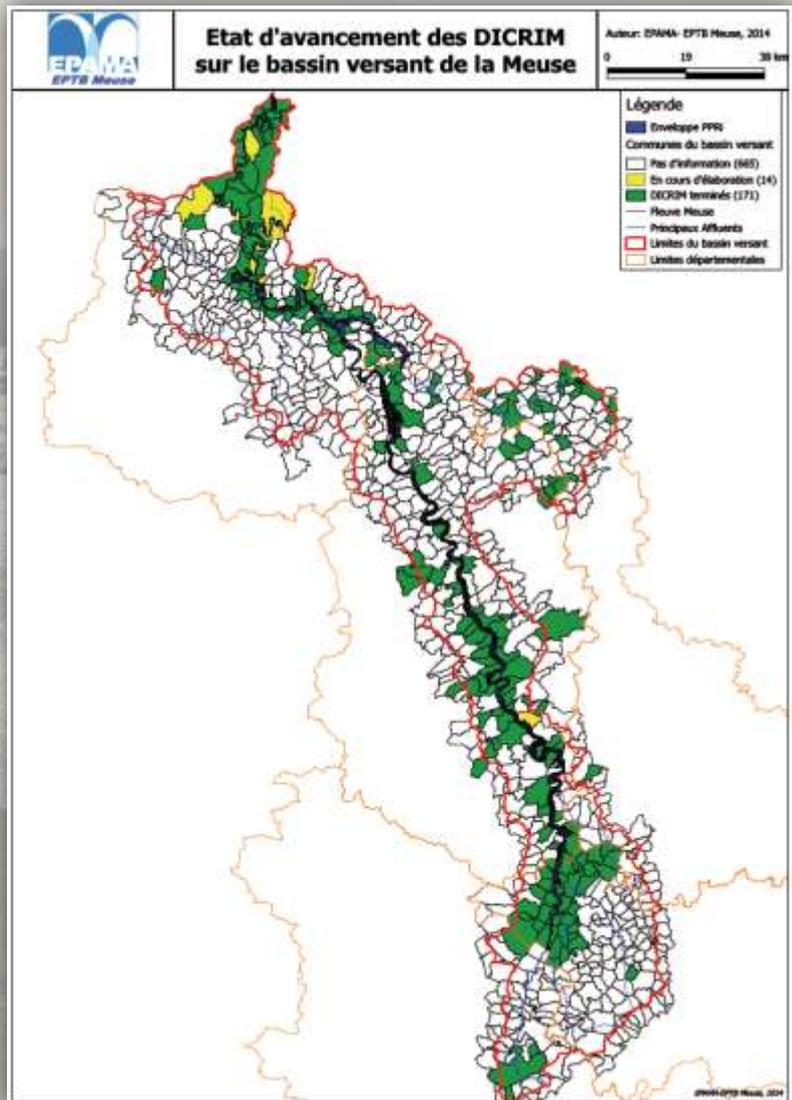
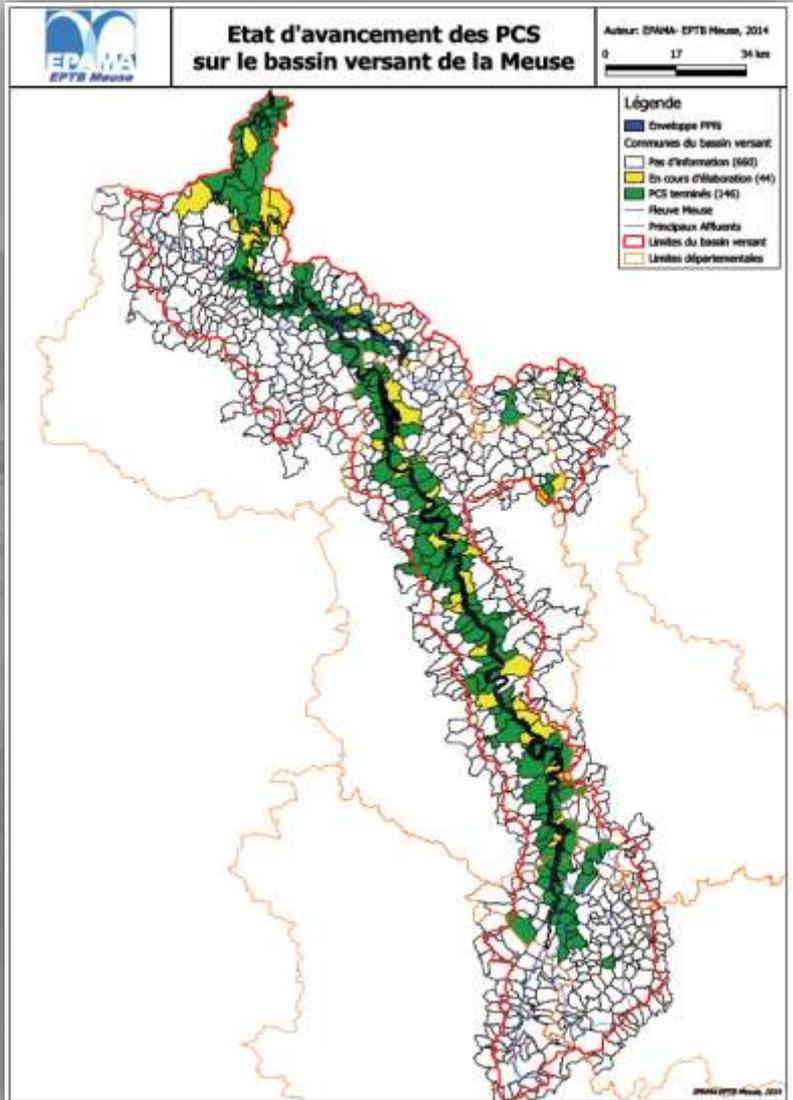


Zone de Ralentissement Dynamique des Crues



les outils d'informations et de gestion de crise sur le bassin

Les enjeux sur le bassin



Les actions emblématiques passées et à poursuivre

- La pose de repères de crue
- Info Meuse
- Démarche OSIRIS et exercices de crise
- Réduction de la vulnérabilité des entreprises



La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans les PAPI Meuse



Démarche OSIRIS et exercices de crise



1.

- **Identification** des collectivités soumises au risque inondation et du type d'appui souhaité (aide à la gestion de crise, réalisation des PCS, pose de repères de crues,...)

2.

- **Définition** de l'organigramme de crise (réfèrent élu, réfèrent OSIRIS,...)
- **Recensement** des enjeux, des moyens et des actions à mettre en œuvre

3.

- **Formations** aux outils d'aide à la gestion de crise (Osiris, InfoMeuse,...)

4.

- **Validation** des données et des acquis via **un exercice annuel** de gestion de crise
- **Validation du PCS**



Démarche OSIRIS et exercices de crise



La vulnérabilité des entreprises

2006-2007 → Analyse statistique de l'exposition aux inondations des établissements des communes riveraines de la Meuse



De 2009 à 2011, une étude sur « l'Élaboration d'une démarche de réduction de la vulnérabilité des entreprises au risque d'inondation » a été réalisée par le bureau d'études SOGREAH sous le pilotage de la DREAL Champagne-Ardenne, de l'EPAMA, du Conseil Régional Champagne-Ardenne et du Conseil Départemental des Ardennes.

La vulnérabilité des entreprises

2015-2018 : Démarche en régie de mise en œuvre de diagnostic et d'autodiagnostic dans les entreprises

Vulnérabilité des entreprises au risque d'inondations



Une inondation peut encore arriver!
Mon entreprise sera-t-elle concernée?
Comment m'y préparer?



Quelle scénario d'inondation pour votre entreprise ?

Il est important de savoir si votre entreprise est en zone inondable, mais également de connaître, le cas échéant, les conditions d'inondations : quelle sera la hauteur d'eau? La durée de submersion? La probabilité d'inondation pour votre entreprise : 10%, 5%, 1% tous les ans? Le courant peut-il être assez fort pour emporter des véhicules, des objets lourds situés sur les aires extérieures?
Des documents disponibles gratuitement peuvent vous renseigner sur le phénomène d'inondation. Les services de l'Etat et les collectivités peuvent également vous aider dans votre recherche.

- <http://cartorisque.prim.net> : carte des zones inondables
- <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/> : Plan de prévention des risques d'inondations, Information acquéreur locataire
- site de l'EPAMA, Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents : www.epama.fr/
- Sites nationaux sur les risques majeurs
<http://www.prim.net/>
<http://www.risques.gouv.fr/>

→ Fiche 2

Comment se protéger face à une inondation?



Un entreprise peut se protéger individuellement face à l'inondation, dans le but limiter les dégâts et reprendre son activité au plus tôt. Des mesures techniques peuvent être mises en place :

- Mise hors d'eau du bâtiment
- Surélévation ou déplacement des éléments sensibles
- Adaptation des machines, des réseaux

Mais il est également essentiel de s'organiser pour gérer l'inondation :

- Être prévenu et suivre l'évolution de la crue
- Mettre en sécurité les personnes
- Protéger le matériel et les stocks
- Évaluer les dégâts
- Procéder dans l'ordre aux actions de remise en état afin de reprendre au plus tôt sans mettre en péril les personnes et l'outil de production.

Comme pour toute procédure, les personnes doivent être formées et ce plan doit être régulièrement mis à jour.

→ Fiches 5 et 6

Merci de votre attention

